



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2023 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 10 novembre deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 3 novembre 2023.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Mme Delphine MIALANNE, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, M. Nicolas BOURGOGNE, Conseillers municipaux délégués, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Marie-Hélène DUMONT, M. Christophe ABADIE, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

ABSENTS excusés :

Mme Martine GUIBERT	a donné procuration à	Mme SALLE-TOURNE
Mme Sylvie BOUGOT	a donné procuration à	Mme BERTHON
M. Jean-Philippe BARDON	a donné procuration à	M. Pascal LANSON
Mme Magali GAUTIER	a donné procuration à	M. Henry POISSON
Mme Manon AMINATOU	a donné procuration à	M. François GRISON

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

2 – COMMUNICATIONS DIVERSES

3 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2023

4 - DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2023-FIN-015	Bail de location du logement situé 131 bis rue Demay		550 € / mois
DE-2023-FIN-016	RELATIVE A DES VIREMENTS DE CREDITS 2023 N°2 DU BUDGET PRINCIPAL		0,00 €
DE-2023-DG-017	AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION D'HONORAIRES (recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans)	SELARL Sonia KROVNIKOFF et Flora GALLY	
DE-2023-DG-018	AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION D'HONORAIRES (procédure disciplinaire auprès du CDG45)	SELARL Sonia KROVNIKOFF et Flora GALLY	



5- COMMISSION DEVOIR DE MEMOIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Compte rendu effectué par Mme BERTHON

6- COMMISSION URBANISME DU 19 OCTOBRE 2023

Compte rendu effectué par M. Alexandre LANSON

7 – CESSION D'UNE PARCELLE 12 ALLEE DES FEUILLANTINES

Le conseil municipal a décidé d'autoriser la cession par la Commune de Saint Jean Le blanc de ladite parcelle au profit de Madame LANDEL-VALLAIS d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte à intervenir

8 – COMMISSION COMMUNICATION DU 24 OCTOBRE 2023

Compte rendu effectué par Mme LOISEAU-MELIN

9 – COMMISSION TRAVAUX DU 10 OCTOBRE 2023

Compte rendu effectué par M. SILBERBERG

10 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « SERVICE DE NETTOYAGE DE DIVERS BATIMENTS SUR LA COMMUNE DE ST JEAN LE BLANC »

Le conseil municipal a décidé de d'approuver l'attribution du marché à :

LOT 1 : ONET SERVICES

LOT 2 : QUALINET

LOT 3 : QUALINET

LOT 4 : VIDALIS

et de déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir de signature dudit marché au nom de la Mairie.

11 – DGF – LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le conseil municipal a décidé d'arrêter la longueur de la voirie communale intégrée au domaine public à 36 160,41 mètres au 31 décembre 2023 augmentée de 236 mètres afin de prendre en compte la reprise dans le domaine public de L'Allée du Clos des Alisiers.

12 – APPROBATION CONVENTION POUR VERSEMENT FONDS DE SOLIDARITE METROPOLITAIN

Le conseil municipal a décidé de d'approuver la convention, considérant qu'il est nécessaire de fixer conditions d'attribution du fonds de solidarité métropolitain, versé par la Métropole d'Orléans au bénéfice de la commune de Saint-Jean-Le-Blanc pour le projet de construction d'un club house et des vestiaires au Stade Lionel Charbonnier et de formaliser les engagements réciproques des parties contractantes.

13 – LOCATIONS DE SALLE – REMBOURSEMENT DES ARRHS VERSES

Le conseil municipal a décidé de rembourser Madame Raveloson Manivahn à hauteur de 80 € correspondant aux arrhes versés.

14- LOCATIONS DE SALLE : NON PAIEMENT DE LA REGIE SUITE A UN DYSFONCTIONNEMENT

Le conseil municipal a décidé de ne pas facturer à l'association PEREGRIN le montant de la régie soit 250 € suite à un dysfonctionnement.



15 – LOCATIONS DE SALLE : TARIFICATION « ASSOCIATION DE ST JEAN LE BLANC » ACCORDEE A L'ASSOCIATION SCHORALIA

Le conseil municipal a décidé d'accorder à l'association Schoralia la tarification des salles communales pour les associations de la commune soit :

- ⇒ Grande salle – formule événementiel = 350€ TTC/ JOUR (location 5 jours avec abattement de 50% pour les 4 autres jours)
- ⇒ Régie grande salle – 250€ TTC/JOUR (location 5 jours avec abattement de 50 % pour les 4 autres jours)
- ⇒ Petite salle – 150€TTC/JOUR (location 5 jours avec abattement de 50 % pour les 4 autres jours)

16 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FABRIQUE OPERA VAL DE LOIRE POUR LA SAISON 2023-2024

Le conseil municipal a décidé d'approuver la convention de partenariat en annexe de la présente délibération, prévoyant notamment le versement par la commune de Saint Jean le Blanc d'une somme de 1 000 € en soutien à l'association ; les crédits nécessaires figurant au budget 2023.

17- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ET INDIVIDUELLE ENTRE LA COMMUNE ET ORLÉANS MÉTROPOLE

Le conseil municipal a décidé d'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition de service à passer entre la commune et la Métropole et d'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition individuelle à passer entre la commune et la Métropole.

18- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal a décidé de De modifier le tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte des modifications d'organisation des services, des recrutements et avancements de grade en adaptant les postes aux besoins comme suit :

Emploi permanent

Transformation de postes

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
1 Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe	Adjoint Administratif ou Adjoint Administratif Pal 2 ^{ème} Classe ou Adjoint Administratif Pal 1 ^{ère} Classe 1 poste 35/35 ^{ème}	DRH	01/01/2024
1 Adjoint Administratif 35/35 ^{ème}	Rédacteur ou Rédacteur Pal 2 ^{ème} Classe ou Rédacteur Pal 1 ^{ère} Classe 1 poste 35/35 ^{ème}	Pôle Communication	01/12/2023
1 Adjoint Administratif Pal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif ou Adjoint Administratif Pal 2 ^{ème} Classe ou Adjoint Administratif Pal 1 ^{ère} Classe 1 poste 35/35 ^{ème}	Pôle Affaires Générales Service Accueil	01/12/2023



19 – TRAVAUX EN REGIE – TARIFS 2023

Le conseil municipal a décidé de fixer le coût horaire moyen nécessaire pour valoriser les travaux en régie du CTM à 25€35.

20 – AUTORISATION DE RECOURS A DES VACATAIRES

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de vacataires pour le service ménage.

21 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a décidé de modifier l'article 33 de son règlement intérieur :

« Article 33 : Expression des élus de la minorité

Article L. 2121-27-1 CGCT : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal.

Un espace est réservé à l'expression de chacun des groupes minoritaires dans les publications de la commune comportant des informations générales sur les réalisations et la gestion du conseil municipal.

Cet espace est de 1/2 page répartie entre les différents groupes minoritaires dans le bulletin municipal. Le bulletin municipal (et par conséquent les espaces d'expression des groupes minoritaires) est également mis en ligne sur le site internet de la Mairie avec un renvoi depuis la page Facebook.

En outre, une page internet spécifique sur le site de la commune, dans la rubrique "Votre Mairie - Vie municipale" permet également l'affichage de ces expressions des groupes minoritaires. Un renvoi depuis la page Facebook sera également disponible en même temps que les publications annonçant le nouveau bulletin municipal. »

22- CONVENTION DE DISPONIBILITE D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE ENTRE LE SDIS DU LOIRET ET LA COMMUNE – APPROBATION

Le conseil municipal a décidé d'adopter la Convention de disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et la Mairie de Saint-Jean-le-Blanc.

23 - REMBOURSEMENT DE LA SORTIE THEATRE A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE JEAN BONNET

Le conseil municipal a décidé de rembourser la somme de 208 € à la coopérative de l'école Jean Bonnet concernant une sortie au théâtre Gérard Philippe.

24 – AFFAIRES DIVERSES